

DELIBERATION N°20230322-06

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2023

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjointes au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Aliya JAVER, Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR (*délibérations n°03 à la n°11*), Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Mohamed MOKHTARI

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Florence COCART

Étaient absents :

Mme Rahma M'TIR (*délibérations n°01 à la n°2*)

Mme Anne-Marie TIBERKANE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°06 : PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE PROPRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2022-227 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée à savoir 1 389 901 euros pour la période 2022-2026 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé ;

Considérant la nécessité de changer un véhicule du parc automobile de la Commune ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DEMANDE à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026, pour l'acquisition d'un véhicule propre de type électrique, d'occasion.

ARTICLE 2 – APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

INTITULE	Imputation	MONTANT HT en €	Recettes	Imputation	MONTANT en €
Matériel roulant	2157	11 668,96	Financement SQY FDC 2022-2026	132	5 834,48
			Reste à charge pour la commune		5 834,48
TOTAL		11 668,96			11 668,96
TOTAL TTC		14 000,00			

FONDS DE CONCOURS 2022-2026 SOLLICITE

5 834,48 EUROS

ARTICLE 3 – DIT qu'à l'issue de l'acquisition du véhicule, il sera demandé le versement intégral de la subvention accordée au titre des fonds de concours.

ARTICLE 4 – PRÉCISE que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget 2023.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

COMMUNE DE COIGNIERES

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
ACQUISITION D'UN VEHICULE PROPRE DE TYPE ELECTRIQUE**

Dépenses	Imputation	MONTANT HT	Recettes	imputation	MONTANT
Matériel roulant	2157	11 668,96	Financement SQY FDC 2022-2026	132	5 834,48
			Reste à charge pour la commune		5 834,48
TOTAL HT		11 668,96			11 668,96
TOTAL TTC		14 000,00			

Fait à Coignières le, 22 mars 2023

Didier FISCHER
Maire de Coignières
Vice-Président de SQY

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le



ID : 078-217801687-20230327-20230322_06-DE